

**REGISTRE DU LOGEUR AU SEJOUR POUR LES PARTICULIERS**
**MEUBLES CLASSES Seul le classement en étoiles est pris en considération**

Nom du Propriétaire	
Adresse Principale du Propriétaire	
Adresse du Logement Loué	
Mail du Propriétaire	
Tel du Propriétaire	
Classement	

Dates du séjour		Nombre de nuits	Nombre de personnes totales hébergées	Exonérations de taxe de séjour			Nombre de personnes assujetti à la Taxe de séjour	Tarif de la taxe de séjour	Montant Total
Date d'arrivée	Date de départ			Nombre de Personnes mineures	Personnes Titulaires d'un contrat saisonnier	Hébergement d'urgence			

**Perception du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.**

**Date limite de déclaration et de versement au 1er Juin pour la période de collecte du 1er janvier au 30 avril de l'année;**

**Date limite de déclaration et de versement au 1er Octobre pour la période de collecte du 1er mai au 31 août de l'année;**

**Date limite de déclaration et de versement au 1er Février de l'année N+1 pour la période de collecte du 1er septembre au 31 décembre de l'année N.**

**Les équivalences tarifaires, et donc les arrêtés de répartition n'ont plus lieu d'être avec le calcul au pourcentage et sont donc supprimés.**